Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 074-287412019-20261023-2026_06_62-DE

CDG74
CENTRE DE GESTION
Partenaire de proximité

DELIBERATION N°2026-06-62

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CDG 74

Séance du 21 octobre 2026

OBJET : FINANCES – Décision Modificative (DM) n°1

Date de la convocation : 12 octobre 2026

Président de séance : Antoine de MENTHON
Secrétaire de séance : Bernadette CRUZ
Nombre de membres titulaires en exercice : 30

MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANTS DES COMMUNES : 16

1. M. Antoine de MENTHON, Maire de Menthon-Saint-Bernard
2. Mme Brigitte GONDOUIN, Maire de Collonges-sous-Salève
3. M. Didier EVERAERE, Maire-adjoint de Charvonnex
4. Mme Bernadette CRUZ, Maire-adjointe de Villy-le-Bouveret
5. Mme Magali BARNABE, Maire-adjointe d'Evian-les-Bains,
6. Mme Karine FALCONNAT, Conseillère municipale de Sillingy
7. M. Florian THABUIS, Maire-Adjoint de Fillière
8. M. Jacques ARCHINARD, Maire d'Héry-sur-Alby
9. Mme Valérie JOBIN, Conseillère municipale de Villaz
10. M. Roland LOMBARD, Maire d'Hauteville-sur-Fier
11. Mme Géraldine COFFY, Maire-adjointe de Bonneville
12. Mme Franca VIVIAND, Maire-adjointe de Cornier
13. M. Raymond PELLICIER, Maire-adjoint de Poisy
14. M. Sébastien SCHERMA, Maire de Val de Chaise
15. M. Christophe BOCHATON, Conseiller municipal de Maxilly-sur-Léman
16. M. Didier THEVENET, Maire de La Clusaz

MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANT DU COLLEGE DES INTERCOMMUNALITES : 2

1. M Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes
2. Mme Marielle JUILIEN, Présidente de la communauté de communes des sources du lac d'Annecy

MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANT DU COLLEGE SPECIFIQUE : 0

MEMBRES EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : 4

1. Mme Claudine FAUDOT, Conseillère municipale d'Allinges, ayant donné pouvoir à M. Christophe BOCHATON
2. Mme Anne-Gabrielle JOUFFREY, Maire-Adjointe de Doussard ayant donné pouvoir à M. Didier EVERAERE
3. Mme Mireille MARTEL ayant donné pouvoir à M. Raymond PELLICIER
4. M. Théo LOMBARD ayant donné pouvoir à Mme Franca VIVIAND

MEMBRES TITULAIRES ABSENTS : 8

1. M. Bruno LYONNAZ, Maire de Sevrier
2. Mme Isabelle ASNI-DUCHENE, Conseillère communautaire Thonon agglomération
3. M. Patrice MOREAU, Conseiller municipal d'Annecy
4. Mme Jocelyne BOCH, Conseillère communautaire déléguée au Grand Annecy
5. Mme Odile MAURIS, SDIS 74
6. M. Jean-Philippe MAS, Conseiller départemental du canton de Cluses
7. M. Dominique PUTHOD, Conseiller départemental du canton d'Annecy 2
8. M. Stéphane HAMZA, Conseiller municipal d'Annemasse

PERSONNES INVITEES :

- Mme Valérie BOUVIER, Directrice du Centre de Gestion 74
- M. Nicolas LANFROY, Directeur Adjoint du Centre de Gestion 74
- Mme Amélie BRETAUDEAU, Directrice Financière du Centre de Gestion 74
- Mme Ingrid MANCINI, Secrétariat général du Centre de Gestion 74
- Mme Gaëlle LE DOUJET-DESPERTS, Payeur Départemental, excusée

QUORUM : 30/2 = **15**	Présents : 18	Représentés : 4	**Votants : 22**

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 074-287412019-20261023-2026_06_62-DE

2026-06-62 – FINANCES – Décision Modificative (DM) n°1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°2026-01-03 du 28 janvier 2026 relative à l'approbation du budget primitif 2026,
Vu la délibération n°2026-02-02 du 23 avril 2026 relative à l'approbation du compte financier unique 2025,
Vu la délibération n°2026-03-23 du 29 juin 2026 relative au budget supplémentaire 2026.

Monsieur Antoine de MENTHON, Président du CDG74, propose aux membres du Conseil d'Administration d'adopter une décision modificative n°1 concernant le budget 2026, afin notamment d'ajuster les charges et recettes aux derniers évènements survenus depuis le vote du budget supplémentaire.
La décision modificative présentée comprend notamment les modifications suivantes :

En section de fonctionnement :

- Une diminution des charges courantes de fonctionnement de 24 345 € avec notamment :
  - augmentation des crédits sur les frais de formation (4 alternances sur 2026, + 7.9 k€)
  - augmentation des crédits sur les prestations au service du CDG74 (+21,6 k€)
  - augmentation de crédits sur les rémunérations d'honoraires (recrutement des médecins +24,5 k€)
  - baisse de crédits sur la prestation de refonte du site internet (intervenant extérieur- bascule en investissement) (- 40 k€)
  - baisse de crédits sur les charges de copropriété (-23,2 k€),
  - baisse des crédits sur le poste de la subvention au budget régional (-23 k€)
- Au niveau des charges de personnel, le chapitre 012 se voit augmenté de 230 000 € du fait d'un fort recours au AGDIS sur l'année 2026.
- Au niveau des opérations d'ordre, l'ajustement de la provision des jours de compte épargne temps pour 2026.
- En recettes, la prise en compte de la recette des AGDIS réajustée en fonction des dépenses de l'année (soit +350 k €)
- L'équilibre de la section se fait grâce au virement à la section d'investissement qui est augmenté à hauteur de 260.232,48 €.

En section d'investissement :

- En dépenses :
  - L'annulation des crédits sur le chapitre 23 suite à la clôture de l'APCP du bâtiment A2 pour la somme de 1.057.854,71 €
  - Ajout de 4.200,00 € pour une amélioration de la GRC en lien avec le RSU
- En recettes, l'ajustement du virement de la section de fonctionnement et des opérations d'ordre ;

QUORUM : 30/2 = **15**	Présents : 18	Représentés : 4	**Votants : 22**

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 074-287412019-20261023-2026_06_62-DE

Fait à Annecy,
Le 21 octobre 2026

Le secrétaire de séance,

Bernadette CRUZ

Le Président du Centre de Gestion de la FPT,

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE HAUTE SAVOIE

Antoine de MENTHON

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, d'un recours administratif auprès de Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Haute-Savoie, 44 rue du Goléron, 74370 ANNECY, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble 38000.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application numérique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr pour le recours contentieux.

Acte rendu exécutoire compte tenu de :

- *La transmission au représentant de l'Etat le :* 22.10.26
- *La publication par voie électronique le :*

QUORUM : 30/2 = **15**	Présents : 18	Représentés : 4	**Votants : 22**

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 074-287412019-20261023-2026_06_62-DE

CDG74 CENTRE DE GESTION
Partenaire de proximité

DECISION MODIFICATIVE - 2026						
Ch.	Libellés	BP 2026	DONT REPORTS 2025	BS 2026	DM -2026	Total crédits 2026
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
011	Charges à caractère général	1 903 793,00		-150 000,00	-24 345,00	1 729 448,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 100 000,00		-100 000,00	230 000,00	6 230 000,00
014	Atténuations de produits					0,00
65	Autres charges de gestion courante	165 825,00		0,00	0,00	165 825,00
66	Charges financières	54 924,22		0,00	0,00	54 924,22
67	Charges exceptionnelles	3 000,00		0,00	0,00	3 000,00
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires	0,00				0,00
023	Virement à la section d'investissement	1 938 069,78		455 506,55	260 232,48	2 653 808,81
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	565 431,00		0,00	-11 517,05	553 913,95
	Total dépenses de fonctionnement	**10 731 043,00**	**0,00**	**205 506,55**	**454 370,43**	**11 390 919,98**
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
70	Produits des services du domaine et ventes di	8 182 568,00		100 000,00	453 800,00	8 736 368,00
74	Dotations et Participations	67 500,00		173,95	0,00	67 673,95
75	Autres produits de gestion courante	3 000,00		0,00	0,00	3 000,00
77	Produits exceptionnels	3 000,00		0,00	0,00	3 000,00
013	Atténuations de charges	42 500,00		0,00	0,00	42 500,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	32 475,00		0,00	570,43	33 045,43
002	Excédent de fonctionnement reporté	2 400 000,00		105 332,60	0,00	2 505 332,60
	Total recettes de fonctionnement	**10 731 043,00**	**0,00**	**205 506,55**	**454 370,43**	**11 390 919,98**
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
16	Emprunts et dettes assimilées	143 840,00		0,00	0,00	143 840,00
20	Immobilisations incorporelles	65 000,00		0,00	4 200,00	69 200,00
21	Immobilisations corporelles	159 200,00		0,00	0,00	159 200,00
23	Immobilisations en cours	1 156 374,78		0,00	-1 057 854,71	98 520,07
27	Autres immobilisations financières	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	32 475,00		0,00	570,43	33 045,43
	Total dépenses d'investissement	**1 556 889,78**	**0,00**	**0,00**	**-1 053 084,28**	**503 805,50**
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
10	Dotations fonds divers et réserves	423 000,00		1 001 228,89	0,00	1 424 228,89
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 938 069,78		455 506,55	260 232,48	2 653 808,81
024	Produits des cessions d'immobilisation	8 000,00		2 000,00	0,00	10 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	565 431,00		0,00	-11 517,05	553 913,95
001	Excédent d'investissement reporté	769 304,01		-218 865,19	0,00	550 438,82
	Total recettes d'investissement	**3 703 804,79**	**0,00**	**1 239 870,25**	**248 715,43**	**5 192 390,47**

Le Conseil d'Administration,

Ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ADOPTE la décision modificative n°1 pour l'exercice 2026,

INSCRIT au budget les sommes nécessaires à la mise en place de cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer au nom et pour le compte du CDG74, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

QUORUM : 30/2 = **15** Présents : 18 Représentés : 4 **Votants : 22**